

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3952

19 décembre 2014

SOMMAIRE

Birnesto Investments S.A.	189655	Pagani Trade Marks S.A.	189653
El Holdings II S.à r.l.	189659	Patent42	189685
Elim S.A.	189658	Peristal S.A.	189652
European Golf Fitting Studio	189668	Pv Ensemble S.à r.l.	189651
Fen S.à r.l.	189658	Robert Half	189652
Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l.	189692	Robert Half Holding S. à r. l.	189652
Gerca S.C.I.	189658	Security Capital (EU) Management Hol- dings S.A.	189651
Goldland Universal S.à r.l.	189696	Sereco Ré S.A.	189653
Halliburton Luxembourg S.à r.l.	189688	Shaftesbury Real Estate Partners 1	189693
HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l.	189657	S.L.P.S. S.A.	189653
Hôpitaux Robert Schuman	189653	Sopalit S.A.	189651
Horacio Pagani Holding S.A.	189656	SouthBridge Europe Mezzanine GP, S.à r.l.	189650
Jade Portfolio 2 S.à r.l.	189656	Steeple Asset S.A.	189651
Josy Welter Bertrange S.à.r.l.	189657	Thindioli-SPF	189692
J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.	189656	Tip Top Peinture S.à r.l.	189690
Kymco Lux S.A.	189695	Uniarc Holding S.A.	189650
Level One Japan S.à r.l.	189657	UP2YOU	189650
Level One Japan S.à r.l.	189657	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	189654
Lubat S.A.	189694	Valartis Health Care Zwei S.à r.l.	189650
Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.	189695	Velosi America (Luxembourg) S.à r.l.	189655
Mekong Corporation S.à r.l.	189688	Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l.	189655
Oekolux S.à.r.l.	189696	Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l.	189654
PA BE 2 S.A.	189678	White Mountains Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	189654
PA BE 3 S.A.	189674	Winch Italy Holdings 2 S.A.	189654
PA BE 4 S.A.	189682		

UP2YOU, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 162.768.

Monsieur Eric LECLERC, Monsieur Christophe JASICA et Madame Martine KAPP ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs, et Monsieur Pascal FABECK a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme UP2YOU, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, RCS Luxembourg B 162768, avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014193926/10.

(140215927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Uniarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.708.

Je, soussigné Joao Luis Da Fonseca Ferreira, avec adresse professionnelle à 18 -20 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, vous présente ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société UNIARC HOLDING S.A., RC n° B 165708, avec effet immédiat.

Munsbach, le 4 décembre 2014.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira.

Référence de publication: 2014193923/11.

(140215742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 147.050.

Durch Gesellschafterbeschluss vom 30. Oktober 2014 wurde

Herr Stéphane de Blonay, geschäftsansässig 2-4 Place du Molard, 1211 Genf, Schweiz.

zum Geschäftsführer der Kategorie „A“ der Valartis Health Care Zwei S.à r.l. au: unbestimmte Zeit ernannt.

Herr de Blonay übernimmt das Mandat von Herrn Frédéric Königsegg, der seinen Rücktritt als Geschäftsführer eingereicht hat.

Luxembourg, den 17. November 2014.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l.

Référence de publication: 2014193929/15.

(140215931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

SouthBridge Europe Mezzanine GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 182.152.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires le 2 décembre 2014

En date du 2 décembre 2014 les actionnaires ont décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Georgios Longos en qualité de gérant,
- d'accepter la démission de Monsieur Allen Foley en qualité de gérant avec effet au 30 octobre 2014,
- de nommer Madame Evanthia Andrianou, 10 Merlin Street, GR-10671 Athènes Grèce en qualité de gérant pour une durée indéterminée, de nommer Monsieur Simon David Hauxwell, 30 rue de l'Ecole, L-5431 Lenningen en qualité de gérant pour une durée indéterminée, en remplacement de Messieurs Georgios Longos et Allen Foley, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SouthBridge Europe Mezzanine GP, Sàrl

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014193821/18.

(140216324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Steeple Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.083.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 17 octobre 2014 à 10.00 heures au siège social de la société

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Monika Kanczuga en date du 17 février 2014 et de ratifier la nomination de Monsieur Pierre Goffinet par le conseil d'administration le 17 février 2014 et le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Goffinet jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014193866/15.

(140215209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sopalit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.492.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 novembre 2014

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193860/15.

(140215118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 51.782.

—
Il résulte d'une résolution des membres du conseil d'administration de la société Security Capital (EU) Management Holdings S.A. du 17 novembre 2014, que Monsieur Laurent MUSIELAK avec adresse professionnelle à D-60313 Frankfurt am Main, Bleichstrasse 64-66 a été coopté comme nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Pierre DECLA lequel a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales ainsi que l'article 9 des statuts de la société, le mandat du nouveau directeur sera confirmé lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014193839/15.

(140215107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pv Ensemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.908.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193737/9.

(140215433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Robert Half, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.025,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 107.074.

—
EXTRAIT

Par résolutions circulaires adoptées en date du 13 novembre 2014, l'associé unique de la société Robert Half S.à r.l. a décidé d'approuver la nomination, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, des personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société:

- Michael C. Buckley, demeurant professionnellement au 2884 Sand Hill road, Menlo Park, CA 94025, USA en remplacement de Michael K. Waddell, démissionnaire; et
- Stephen M. Hilton, demeurant professionnellement au 2884 Sand Hill road, Menlo Park, CA 94025, USA en remplacement de Robert W. Glass, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Robert Half

Référence de publication: 2014193777/18.

(140215372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Robert Half Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 122.953,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 134.472.

—
EXTRAIT

Par résolutions circulaires adoptées en date du 24 novembre 2014, l'associé unique de la société Robert Half Holding S.à r.l. a décidé d'approuver la nomination, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, des personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société:

- Michael C. Buckley, demeurant professionnellement au 2884 Sand Hill road, Menlo Park, CA 94025, USA en remplacement de Michael K. Waddell, démissionnaire; et
- Stephen M. Hilton, demeurant professionnellement au 2884 Sand Hill road, Menlo Park, CA 94025, USA en remplacement de Robert W. Glass, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Robert Half Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2014193778/18.

(140215373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Suite aux démissions suivantes:

- la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl de son poste de Commissaire aux Comptes en date du 03/12/2014,
- Mr Vicente CILETTI de son poste d'Administrateur,
- KRONOS MANAGEMENT S.A. de son poste d'Administrateur

Il y a lieu de rayer ses inscriptions auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

PERISTAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193744/18.

(140215307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

S.L.P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.783.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires

En date du 26 novembre 2014, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de catégorie A de Monsieur Massimo LONGONI, Monsieur Yves FOURCHY et Monsieur Eric VANDERKERKEN ainsi que les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Lorenzo DA PRA GALANTI et de Monsieur Alberto JASONI.

Il a également été décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG SA.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193805/18.

(140215242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sereco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.
R.C.S. Luxembourg B 43.830.

—
L'adresse actuelle de Monsieur Antonio FASSINOTTI, administrateur de la Société, est 7, rue du Gabian, 98000 Monaco (Monaco).

L'adresse actuelle de Monsieur Guido GIANNOTTA, administrateur de la Société, est Piazzale P. Ferrero, 12051 Alba (Italie).

L'adresse actuelle de Monsieur Alberto TINIVELLA, administrateur de la Société, est Piazzale P. Ferrero, 12051 Alba (Italie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193842/15.

(140216275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pagani Trade Marks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 142.251.

—
La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014193738/11.

(140215748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Hôpitaux Robert Schuman, Fondation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg G 86.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014194223/10.

(140216560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Viale Marconi Immobiliare S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.761.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 2 décembre 2014

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193939/14.

(140215724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Winch Italy Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.724.

—
Le représentant permanent de l'administrateur de catégorie A, Edmond de Rothschild Investment Partners, avec siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, est Sylvain Charignon, avec adresse professionnelle au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193956/12.

(140216289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

White Mountains Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 56.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.137.

—
Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193955/13.

(140215339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.050.

—
Durch Gesellschafterbeschluss vom 22. März 2013 wurde Herr Frédéric Königsegg, geschäftsansässig 2-4 Place du Molard, 1211 Genf, Schweiz. zum Geschäftsführer der Kategorie „A“ der Valartis Health Care Zwei S.à r.l. auf unbestimmte Zeit ernannt. Herr Königsegg übernimmt das Mandat von Herrn Volker Hemprich, der seinen Rücktritt als Geschäftsführer eingereicht hat.

Luxemburg, den 17. November 2014.

Valartis Health Care Zwei S.à r.l.

Référence de publication: 2014193928/15.

(140215783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Velosi America (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 132.676,15.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.252.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 octobre 2014, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014193934/17.

(140215892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Velosi Asia (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.317.916,28.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.223.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 octobre 2014, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014193935/17.

(140215891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Birnesto Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.705.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants et de la décision du conseil d'administration en date du 28 novembre 2014

1. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été coopté comme administrateur B de la société en remplacement de Mme Katia CAMBON, administrateur B et présidente du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. M. Julien NAZEYROLLAS a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIRNESTO INVESTMENTS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193162/20.

(140215635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Jade Portfolio 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.100,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.441.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 2 octobre 2014, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie A, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

En outre, l'adresse d'un des gérants de catégorie B, à savoir Monsieur Michel VAUCLAIR, est désormais la suivante:

- 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour JADE PORTFOLIO 2 SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014193538/20.

(140215785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Horacio Pagani Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 142.256.

—
La Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014193476/11.

(140215765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.418.200,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.068.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 novembre 2014

Composition du Conseil de Gérance

L'associé unique a noté les démissions de Madame Dale Quarry en date du 30 septembre 2014 et de M. David O'Neill en date du 28 novembre 2014.

L'associé unique a ensuite décidé de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015:

- Mme Amanda Cameron, Gérante, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Thierry Maes, Gérant, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- M. Pierre Smons, Gérant, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

Marie ROUVIERE

Secrétaire Générale par intérim

Référence de publication: 2014193526/21.

(140216057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

HGR Patton (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.745.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 2 juillet 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193474/13.

(140215337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Josy Welter Bertrange S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.511.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales, en date du 24 novembre 2014, dûment approuvée par l'associé et dûment notifiée à la société, le capital social de 31.000,00 €, représenté par 125 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Thomas HOFF, demeurant à D-54450 Freudenburg, 7, König-Johann Strasse	94 parts sociales
Madame Natascha Antoinette PFEIFER, demeurant à D-54450 Freudenburg, 7 König-Johann Strasse	31 parts sociales
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125 parts sociales

Luxembourg, le 24 novembre 2014.

Pour extrait conforme

JOSY WELTER BERTRANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2014193544/17.

(140215817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Level One Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 131.457.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société Level One Japan S.à r.l., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B131457.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014193570/12.

(140215879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Level One Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 131.457.

Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, démissionne de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014193569/11.

(140215788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Fen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 167.527.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 novembre 2014

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B de la Société en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193373/15.

(140215864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Elim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 107.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2014

Les mandats d'administrateur de Monsieur Jaap Meijer, de Monsieur Enzo Guastaferrri et de Monsieur François Bourgon venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Le mandat commissaire aux comptes de SERVICAC Sàrl venant à échéance, l'assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014193343/16.

(140215768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Gerca S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg E 319.

Il résulte:

- d'un acte notarié du 15 janvier 2010 reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, ainsi que
- d'un contrat de cession de parts sociales du 21 novembre 2014,

que le capital social de la société civile immobilière GERCA S.C.I., ayant son siège à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E 319, est dorénavant réparti comme suit:

1. - Monsieur Gervasio GIAMPAOLO, ayant son adresse professionnelle à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville,	99
quatre-vingt dix-neuf parts sociales	
2. - Monsieur Francesco GIAMPAOLO, ayant son adresse professionnelle à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville,	1
une part sociale	
TOTAL: cent parts sociales	100

A noter également, aux fins de modifications au RCSL, le changement d'adresse des associés prénommés de L-5892 Alzingen, 67, rue Jean Wolter à L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193431/24.

(140216193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

EI Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 192.368.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

EI Holdings I SARL, a private limited liability company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) and being in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Aleksandra SAJKIEWICZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is EI Holdings II SARL (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), represented by one million two hundred thousand (1,200,000.-) shares in registered form, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and Payment

El Holdings I SARL, represented as stated above, subscribes to one million two hundred thousand (1,200,000.-) shares in registered form, having a nominal value of one Pence (GBP 0.01) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-).

The amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is at the Company's disposal, as has been proved to the notary who acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the sole shareholder:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Richard WEISSMANN, partner, born on September 5th, 1962 in New York, United States of America, having his professional address at c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Cedric BRADFER, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Dylan DAVIES, director, born on November 16, 1966, in Swansea, United Kingdom, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre,

Par devant le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

El Holdings I SARL, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Aleksandra SAJKIEWICZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est El Holdings II SARL (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération:

El Holdings I SARL, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, et de les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-).

Le montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Résolutions de l'associée unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

M. Richard WEISSMANN, associé, né le 5 septembre 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à c/o KSL Capital Partners, LLC, 100 Fillmore Street, Suite 600, Denver, CO 80206, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Cédric BRADFER, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Dylan DAVIES, gérant, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SAJKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193338/491.

(140215840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

European Golf Fitting Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 192.330.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. Mr Pasi TENKANEN, General Manager, born in Mikkeli (Finland), on the 24th of November 1975, residing in L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss,

2.- Mr Andrew NOLAN, Manager at Cargolux, born in Tipperary (Ireland), on the 9th of January 1973, residing in L-5353 Oetrange, 6, rue de Canach, represented by Mr Pasi TENKANEN, prenamed, by virtue of a power of attorney;

3.- Mr Paul Mc LAREN, Manager at Nomura Bank, born in Glasgow (UK) on the 12th of January 1969, residing L-5340 Moutfort 27, Rue Ketty Thull, represented by Mr Pasi TENKANEN, prenamed, by virtue of a power of attorney;

4.- Mr David KEARNEY, Manager at Cargolux, born in Limerick (Ireland), on the 29th of February 1972, residing in L-5371 Schuttrange, 19, An Der Uecht, represented by Mr Pasi TENKANEN, prenamed, by virtue of a power of attorney;

5.- Mr Vincent WILLEMS, PGA Golf Professional, born in Geel (Belgium), on the 22nd of September 1970, residing in B-3300 Tienen, Hannuitsesteenweg 247 (Belgium), represented by Mr Pasi TENKANEN, prenamed, by virtue of a power of attorney;

The said powers of attorney, initialled ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration

These appearing parties, acting as said befor, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The Companies Purpose is the purchase, sale in a shop and on internet, wholesale and distribution of Golf and Sports products, as well as, the realisation of all operations pertaining to the trading in as well as the export and the import of goods of all kinds and to the running of a commercial agency.

2.2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.4. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.5. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.7. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name “European Golf Fitting Studio”.

Art. 5. The registered office is established in municipality of Biver.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company’s shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2015.

Subscription and payment of the sharequotas

The share quotas are subscribed by the shareholders as follows:

1.- Mr Pasi TENKANEN	15
2.- Mr Andrew NOLAN	24
3.- Mr Paul Mc LAREN	24
4.- Mr David KEARNEY	24
5.- Mr Vincent WILLEMS	13
Total one hundred	100

All the share quotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the entire corporate capital and considering themselves duly convened have immediately proceeded to an extraordinary general meeting and have unanimously resolved:

- 1.- The address of the registered office is established in L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss.
- 2.- The meeting appoints as sole manager:

Mr Pasi TENKANEN, General Manager, born in Suomi (Finland), on the 24th of November 1975, residing in L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss.

- 3.- The corporation will be validly represented and bound by the sole signature of the sole manager.
- 4.- The Shareholders ratify all the Contracts signed in the Name of the Company incorporated today, and declare to overtake all these Contracts.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pasi TENKANEN, General Manager, né à Suomi (Finlande), le 24 novembre 1975, demeurant à L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss

2.- Monsieur Andrew NOLAN, Manager chez Cargolux, né à Tipperary (Irlande), le 9 janvier 1973, demeurant à L-5353 Oetrange, 6, rue de Canach, représenté par Monsieur Pasi TENKANEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3.- Monsieur Paul Mc LAREN, Manager chez Nomura Bank, né à Glasgow (Royaume-Uni), le 12 janvier 1969, demeurant à L-5340 Moutfort 27, Rue Ketty Thull, représenté par Monsieur Pasi TENKANEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4.- Monsieur David KEARNEY, Manager chez Cargolux, né à Limerick (Irlande), le 29 février 1972, demeurant à L-5371 Schuttrange, 19, An Der Uecht, représenté par Monsieur Pasi TENKANEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

5.- Monsieur Vincent WILLEMS, PGA Golf Professional, né à Geel (Belgique), le 22 septembre 1970, demeurant à B-3300 Tienen, Hannuitsesteenweg 247 (Belgique), représenté par Monsieur Pasi TENKANEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est l'achat, la vente en magasin et sur internet et la distribution en gros et en détail de produits de Golf et d'autres produits sportifs, ainsi que la réalisation de toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

2.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse,

certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.3. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.4. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.6. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.7. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «European Golf Fitting Studio».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Biver.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Pasi TENKANEN	15
2.- Monsieur Andrew NOLAN	24
3.- Monsieur Paul Mc LAREN	24
4.- Monsieur David KEARNEY	24
5.- Monsieur Vincent WILLEMS	13
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ 1.250,- EURs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société:

Monsieur Pasi TENKANEN, General Manager, né à Suomi (Finlande), le 24 novembre 1975, demeurant à L-6868 Wecker, 59b, Duchscherstrooss

3.- La société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

4.- Les associés ratifient tous les contrats signés au noms de la Société constituée aujourd'hui, et déclarent que la Société reprend ces engagements.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pasi TENKANEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} décembre 2014. Relation GRE/2014/4695. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014193329/352.

(140215108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

PA BE 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.407.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November,

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PA BE 3 S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155407 (the Company).

The Company was incorporated on August 31, 2010, pursuant to a deed drawn up by Maitre Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

(the Mémorial) number 1922, of September 17, 2010. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Ms. Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

1. That the Meeting has been validly convened;

2 That the sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by the sole shareholder or his authorised representative, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.

3 That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented. The sole shareholder hereby acknowledges to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to him in advance. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

4 That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the joint draft merger terms providing for the absorption by PA BE 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 48327 (PA BE 1 or the Absorbing Company) of (i) the Company, (ii) PA BE 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155406 (PA BE 2); and (iii) PA BE 4 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155408 (PA BE 4 hereafter together with the Company and PA BE 2, the Companies Ceasing to Exist and together with PA BE 1, the Merging Companies or individually, a Merging Company);

2. Acknowledgement that all the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. Approval of the joint draft merger terms and decision to carry out the merger by way of the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 2 and PA BE 4; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of PA BE 1 as from January 1, 2014; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties; acknowledgment that, for Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014;

4. Granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, and appropriate; and

5. Any other business.

5 That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint draft terms of merger, published in the Mémorial N° - 3086 of October 24, 2014 (the Joint Merger Proposal), in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 2 and PA BE 4.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof.

The Meeting further acknowledges that the shareholders of each of the Merging Companies have waived the requirement to have interim financial statements (pursuant to Article 267 (1) of the Law), the requirement to draw up a special board report (pursuant to Article 265 of the Law), the requirement to provide information on major changes in the assets and liabilities (pursuant to Article 265 of the Law) and the requirement to have the Joint Merger Proposal reviewed by independent experts and an expert report (pursuant to Article 266 of the Law).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal.

The Meeting acknowledges that the Company will cease to exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the Company's assets and liabilities to the Absorbing Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and the cancellation of the Company's shares held by the Absorbing Company as a consequence of the merger.

The Meeting further acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014, (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

For Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de PA BE 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155407 (la Société).

La Société a été constituée le 31 août 2010, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1922 le 17 septembre 2010. Depuis cette date les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été jamais modifiés.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Les membres du bureau de l'Assemblée ayant été désignés, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que l'Assemblée a été valablement convoquée.
2. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont indiquées sur une liste de présence signé par l'actionnaire unique ou par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste et la procuration resteront annexées au présent procès-verbal pour les besoins de l'enregistrement.
3. qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'actionnaire unique reconnaît avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué en avance. L'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.
4. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:
 - 1) Reconnaissance du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par PA BE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48327 (PA BE 1 ou la Société Absorbante) de (i) la Société, (ii) PA BE 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155406 (PA BE 2), et (iii) PA BE 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155408 (PA BE 4, et avec la Société et PA BE 2 collectivement désignées les Sociétés Absorbées et avec PA BE 1, les Sociétés Fusionnantes et individuellement une Société Fusionnante);

2) Reconnaissance que tous les documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les conditions du projet commun de fusion;

3) Approbation du projet commun de fusion et décision de procéder à la fusion par voie d'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 2 et PA BE 4; reconnaissance que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de PA BE 1 à compter du 1^{er} janvier 2014; reconnaissance de la date d'effet de la fusion entre les parties et de celle de l'opposabilité de la fusion à l'égard des tiers; reconnaissance qu'à des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014;

4) Octroi de tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, et appropriées; et

5) Divers.

5. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note avoir pris connaissance du projet commun de fusion, publié au Mémorial N° - 3086 le 24 octobre 2014 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 2 et PA BE 4.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web, au moins un mois avant la date des présentes.

L'Assemblée reconnaît en outre que les associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à l'exigence d'établir des états financiers intérimaires (conformément à l'article 267 (1) de la Loi), à l'exigence d'établir un rapport spécial du conseil (conformément à l'article 265 de la Loi), à l'exigence de fournir des informations sur les changements importants intervenus à l'actif et au passif (conformément à l'article 265 de la Loi) et à l'exigence de soumettre le Projet Commun de Fusion pour examen à des experts indépendants et à celle d'un rapport d'expert (conformément à l'article 266 de la Loi).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion.

L'Assemblée reconnaît que la Société cessera d'exister à partir de la date effective par voie de transfert, à la valeur comptable, de l'intégralité de l'actif et du passif à la Société Absorbante conformément au Projet Commun de Fusion ainsi que l'annulation des actions de la Société détenues par la Société Absorbante en raison de la fusion.

L'Assemblée reconnaît en outre que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014; (ii) la fusion produit ses effets entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la tenue concordante des assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion, et est opposable à l'égard des tiers suite à la publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

A des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires et appropriées.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte, des formalités qui incombent à la Société et du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Echternach, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194427/198.

(140216954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

PA BE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.406.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November,

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PA BE 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155406 (the Company).

The Company was incorporated on August 31, 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1922, of September 17, 2010. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Ms. Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

1. That the Meeting has been validly convened;

2 That the sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by the sole shareholder or his authorised representative, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.

3 That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented. The sole shareholder hereby acknowledges to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to him in advance. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

4 That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the joint draft merger terms providing for the absorption by PA BE 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 48327 (PA BE 1 or the Absorbing Company) of (i) the Company, (ii) PA BE 3 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155407 (PA BE 3); and (iii) PA BE 4 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155408 (PA BE 4 hereafter together with the

Company and PA BE 3, the Companies Ceasing to Exist and together with PA BE 1, the Merging Companies or individually, a Merging Company);

2. Acknowledgement that all the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. Approval of the joint draft merger terms and decision to carry out the merger by way of the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 3 and PA BE 4; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of PA BE 1 as from January 1, 2014; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties; acknowledgment that, for Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014;

4. Granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate; and

5. Any other business.

5 That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint draft terms of merger, published in the Mémorial N° - 3086 of October 24, 2014 (the Joint Merger Proposal), in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 3 and PA BE 4.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof.

The Meeting further acknowledges that the shareholders of each of the Merging Companies have waived the requirement to have interim financial statements (pursuant to Article 267 (1) of the Law), the requirement to draw up a special board report (pursuant to Article 265 of the Law), the requirement to provide information on major changes in the assets and liabilities (pursuant to Article 265 of the Law) and the requirement to have the Joint Merger Proposal reviewed by independent experts and an expert report (pursuant to Article 266 of the Law).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal.

The Meeting acknowledges that the Company will cease to exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the Company's assets and liabilities to the Absorbing Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and the cancellation of the Company's shares held by the Absorbing Company as a consequence of the merger.

The Meeting further acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014, (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies approving the merger.

For Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de PA BE 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155406 (la Société).

La Société a été constituée le 31 août 2010, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1922 le 17 septembre 2010. Depuis cette date les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été jamais modifiés.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Les membres du bureau de l'Assemblée ayant été désignés, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que l'Assemblée a été valablement convoquée.

2. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont indiquées sur une liste de présence signé par l'actionnaire unique ou par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste et la procuration resteront annexées au présent procès-verbal pour les besoins de l'enregistrement.

3. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'actionnaire unique reconnaît avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué en avance. L'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1) Reconnaissance du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par PA BE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48327 (PA BE 1 ou la Société Absorbante) de (i) la Société, (ii) PA BE 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155407 (PA BE 3); et (iii) PA BE 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155408 (PA BE 4, et avec la Société et PA BE 3 collectivement désignées les Sociétés Absorbées et avec PA BE 1, les Sociétés Fusionnantes et individuellement une Société Fusionnante);

2) Reconnaissance que tous les documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les conditions du projet commun de fusion;

3) Approbation du projet commun de fusion et décision de procéder à la fusion par voie d'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 3 et PA BE 4; reconnaissance que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de PA BE 1 à compter du 1^{er} janvier 2014; reconnaissance de la date d'effet de la fusion entre les parties et de celle de l'opposabilité de la fusion à l'égard des tiers; reconnaissance qu'à des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014;

4) Octroi de tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, et appropriées; et

5) Divers.

5. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note avoir pris connaissance du projet commun de fusion, publié au Mémorial N° - 3086 le 24 octobre 2014 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 3 et PA BE 4.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web, au moins un mois avant la date des présentes.

L'Assemblée reconnaît en outre que les associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à l'exigence d'établir des états financiers intérimaires (conformément à l'article 267 (1) de la Loi), à l'exigence d'établir un rapport spécial du conseil (conformément à l'article 265 de la Loi), à l'exigence de fournir des informations sur les changements importants intervenus à l'actif et au passif (conformément à l'article 265 de la Loi) et à l'exigence de soumettre le Projet Commun de Fusion pour examen à des experts indépendants et à celle d'un rapport d'expert (conformément à l'article 266 de la Loi).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion.

L'Assemblée reconnaît que la Société cessera d'exister à partir de la date effective par voie de transfert, à la valeur comptable, de l'intégralité de l'actif et du passif à la Société Absorbante conformément au Projet Commun de Fusion ainsi que l'annulation des actions de la Société détenues par la Société Absorbante en raison de la fusion.

L'Assemblée reconnaît en outre que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014; (ii) la fusion produit ses effets entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la tenue concordante des assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion, et est opposable l'égard des tiers suite à la publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

A des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires et appropriées.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte, des formalités qui incombent à la Société et du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Echternach, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194426/198.

(140216955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

PA BE 4 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 9, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.408.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of November,

Before the undersigned, Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PA BE 4 S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155408 (the Company).

The Company was incorporated on August 31, 2010, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1922, of September 17, 2010. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Ms. Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Ms. Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

1. That the Meeting has been validly convened;

2 That the sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list signed by the sole shareholder or his authorised representative, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power of attorney will be registered with this deed.

3 That it appears from the attendance list that all the shares are present or represented. The sole shareholder hereby acknowledges to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to him in advance. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

4 That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the joint draft merger terms providing for the absorption by PA BE 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 48327 (PA BE 1 or the Absorbing Company) of (i) the Company, (ii) PA BE 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155406 (PA BE 2); and (iii) PA BE 3 S.A., a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155407 (PA BE 3 hereafter together with the Company and PA BE 2, the Companies Ceasing to Exist and together with PA BE 1, the Merging Companies or individually, a Merging Company);

2. Acknowledgement that all the documents required by article 267 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. Approval of the joint draft merger terms and decision to carry out the merger by way of the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 2 and PA BE 3; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of PA BE 1 as from January 1, 2014; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties; acknowledgment that, for Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014;

4. Granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate; and

5. Any other business.

5 That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint draft terms of merger, published in the Mémorial N° - 3086 of October 24, 2014 (the Joint Merger Proposal), in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption by PA BE 1 of the Company, PA BE 2 and PA BE 3.

Second resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Company's shareholders at least one month before the date hereof.

The Meeting further acknowledges that the shareholders of each of the Merging Companies have waived the requirement to have interim financial statements (pursuant to Article 267 (1) of the Law), the requirement to draw up a special board report (pursuant to Article 265 of the Law), the requirement to provide information on major changes in the assets and liabilities (pursuant to Article 265 of the Law) and the requirement to have the Joint Merger Proposal reviewed by independent experts and an expert report (pursuant to Article 266 of the Law).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Absorbing Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal.

The Meeting acknowledges that the Company will cease to exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the Company's assets and liabilities to the Absorbing Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and the cancellation of the Company's shares held by the Absorbing Company as a consequence of the merger.

The Meeting further acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014, (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

For Italian tax purposes, pursuant to article 172, paragraph 9 of Presidential Decree dated 22 December 1986, n. 917 (Italian Income Tax Code, so called "T.U.I.R.") the operations of the Company will be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from January 1, 2014.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to any member of the Company's board of managers and to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary and appropriate.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de PA BE 4 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155408 (la Société).

La Société a été constituée le 31 août 2010, suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1922 le 17 septembre 2010. Depuis cette date les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été jamais modifiés.

L'Assemblée est présidée par Madame Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le président nomme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Les membres du bureau de l'Assemblée ayant été désignés, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1. Que l'Assemblée a été valablement convoquée.

2. Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci sont indiquées sur une liste de présence signé par l'actionnaire unique ou par son mandataire, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste et la procuration resteront annexées au présent procès-verbal pour les besoins de l'enregistrement.

3. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'actionnaire unique reconnaît avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué en avance. L'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

4. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1) Reconnaissance du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par PA BE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48327 (PA BE 1 ou la Société Absorbante) de (i) la Société, (ii) PA BE 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155406 (PA BE 2), et (iii) PA BE 3 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155407 (PA BE 3, et avec la Société et PA BE 2 collectivement désignées les Sociétés Absorbées et avec PA BE 1, les Sociétés Fusionnantes et individuellement une Société Fusionnante);

2) Reconnaissance que tous les documents exigés par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des actionnaires se prononçant sur les conditions du projet commun de fusion;

3) Approbation du projet commun de fusion et décision de procéder à la fusion par voie d'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 2 et PA BE 3; reconnaissance que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de PA BE 1 à compter du 1^{er} janvier 2014; reconnaissance de la date d'effet de la fusion entre les parties et de celle de l'opposabilité de la fusion à l'égard des tiers; reconnaissance qu'à des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014;

4) Octroi de tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, et appropriées; et

5) Divers.

5. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée note avoir pris connaissance du projet commun de fusion, publié au Mémorial N° - 3086 le 24 octobre 2014 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption par PA BE 1 de la Société, PA BE 2 et PA BE 3.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que tous les documents exigés par l'article 267 de la Loi ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société pour consultation au siège social de la Société ou sur son site web, au moins un mois avant la date des présentes.

L'Assemblée reconnaît en outre que les associés/actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à l'exigence d'établir des états financiers intérimaires (conformément à l'article 267 (1) de la Loi), à l'exigence d'établir un rapport spécial du conseil (conformément à l'article 265 de la Loi), à l'exigence de fournir des informations sur les changements importants intervenus à l'actif et au passif (conformément à l'article 265 de la Loi) et à l'exigence de soumettre le Projet Commun de Fusion pour examen à des experts indépendants et à celle d'un rapport d'expert (conformément à l'article 266 de la Loi).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et de procéder à la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion.

L'Assemblée reconnaît que la Société cessera d'exister à partir de la date effective par voie de transfert, à la valeur comptable, de l'intégralité de l'actif et du passif à la Société Absorbante conformément au Projet Commun de Fusion ainsi que l'annulation des actions de la Société détenues par la Société Absorbante en raison de la fusion.

L'Assemblée reconnaît en outre que (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014; (ii) la fusion produit ses effets entre les Sociétés Fusionnantes à la date de la tenue concordante des assemblées générales des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion, et est opposable l'égard des tiers suite à la publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes approuvant la fusion.

A des fins fiscales italiennes, selon l'article 172, paragraphe 9 du décret présidentiel en date du 22 décembre 1986, n. 917 (code italien des impôts sur le revenu, autrement désigné «T.U.I.R.») les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2014.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde tous les pouvoirs à chaque membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires et appropriées.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, de l'existence et de la légalité de l'acte, des formalités qui incombent à la Société et du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Echternach, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2342. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194428/199.

(140216953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Patent42, Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 192.412.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Valérie Martine MELLET, conseil en propriété industrielle, née le 24 décembre 1972, à Strasbourg (France), demeurant à F-57180 Terville (France), 91 rue du Maréchal Lyautey,

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé, une société anonyme sous la dénomination de «Patent42»

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de la profession de conseil en propriété industrielle.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Patent42»

Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le capital social est fixé à 31.000,00 EUROS (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 3.100 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au Conseil d'Administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 14. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante prénommée, à savoir Madame Valérie Martine MELLET, conseil en propriété industrielle, née le 24 décembre 1972, à Strasbourg (France), demeurant à F-57180 Terville (France), 91 rue du Maréchal Lyautey, déclare souscrire TROIS MILLE CENTS (3100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 32,26 % par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

A cet égard, le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes aux dispositions légales régissant les actions qui ne sont pas libérées intégralement, et les parties comparantes ont déclaré en avoir compris tous les effets.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1.-Le nombre des administrateurs est fixé à un:

Est nommée aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans Madame Valérie Martine MELLET, conseil en propriété industrielle, née le 24 décembre 1972, à Strasbourg (France), demeurant à F-57180 Terville (France), 91 rue du Maréchal Lyautey,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de son administrateur unique.

2.-Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée six ans:

Monsieur Xavier ARNAL, Développeur Web, né le 10 octobre 1972, à Strasbourg, demeurant à F-57180 Terville (France), 91 rue du Maréchal Lyautey.

3.- Le siège social est établi à L-4123 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Fossé.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: V. MELLET, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: EAC/2014/16143. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194412/142.

(140216599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Mekong Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 39, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 111.211.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de la gérance de la Société en date du 1^{er} décembre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 39, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg avec l'effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour la Société

Le mandataire

Référence de publication: 2014193648/15.

(140216040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Halliburton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.559.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of November.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Halliburton Breswater B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered address at Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijkswijk, the Netherlands, registered with the "Handelsregister van Nederlands" under number 24261571,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 24, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Halliburton Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90559 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 30th, 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 147, on February 12th, 2003. The Company's articles of association have been

amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 21st, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1409, on December 17th, 2005.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing company, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as liquidator of the Company.

IV. The appearing company, as the liquidator of the Company, declares that all major liabilities of the Company have been settled.

V. The activity of the Company has ceased; all the outstanding assets and liabilities of the Company are taken over by the sole shareholder, which is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VI The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of the date hereof.

VI. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing company, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Halliburton Breswater B.V., une société constituée selon le droit hollandais, ayant son siège social à Verrijn Stuartlaan 1 c, 2288 EK Rijkswijk, Pays-Bas, et inscrite auprès du "Handelsregister van Nederlands" sous le numéro 24261571, ici représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Halliburton Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90559 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 147 du 12 février 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 17 décembre 2005.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante, en tant qu'associée unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société, et agir en qualité de liquidateur de la Société.

IV. La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que les principales dettes de la Société ont été réglées.

V. L'activité de la Société a cessé; tout l'actif et le passif de la Société sont repris par l'associée unique, qui est personnellement responsable de toutes les dettes et tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour; de ce fait, la liquidation de la Société est considérée comme clôturée.

VI. L'associée unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société dissoute pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

VII. Les documents comptables et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé:: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194261/96.

(140216658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Tip Top Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4392 Pontpierre, 27, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 192.423.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe SUBRA, peintre, né à Metz (France) le 29 mars 1988, demeurant à F-57645 Retonfey, 16, place du Gué;

2) Monsieur Serge PIERRE, employé, né à Plesnois (France) le 28 mai 1950, demeurant à F-57070 Metz 5, rue des Dombes;

3) Monsieur David RINDONE, peintre, né à Metz (France) le 15 avril 1974, demeurant à F-57130 Jouy-Auxarches, 11, Impasse de la Mairie,

ici représentés par Monsieur Da Silva Antonio, comptable, demeurant professionnellement à L-9175 Niederfeulen, 17b, rue de la Fail,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pontpierre le 14 novembre 2014, laquelle procuration restera annexée au présent acte après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, pour être enregistrée avec lui;

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «TIC TOP PEINTURE s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Mondercange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de tous travaux de peinture générale, intérieure et extérieure et de façades.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Elle pourra prendre des participations dans d'autres entreprises.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Christophe SUBRA, préqualifié	70 parts
- Monsieur Serge PIERRE, préqualifié	20 parts
- Monsieur David RINDONE, préqualifié	<u>10 parts</u>
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur David RINDONE, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif, Monsieur Christophe SUBRA, préqualifié.
- La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-4392 Pontpierre, 27, rue de Schifflange.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Antonio DA SILVA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15202. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194545/105.

(140216964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Fiduciaire Roland Kohn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 259, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.883.

—
Extrait de la résolution circulaire des associés du 5 octobre 2014

Les associés de la Société

- Révoquent le mandat de Madame Tania Kohn comme Gérant technique avec effet immédiat.
- Nomment Monsieur Samy Kohn, né le 14 mars 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 259, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, comme Gérant technique avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Dorénavant, la Société se trouve valablement engagée par la signature du gérant technique.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193397/15.

(140215228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Thindioli-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.820.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle procuration, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «THINDIOLI-SPF» une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49 820, constitué suivant acte notarié en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 166 du 11 avril 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1190 du 03 juin 2011.

2.- Que le capital social de la Société «THINDIOLI-SPF», prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros un cent (EUR 588.995,01) divisé en vingt-trois mille sept cent soixante (23.760) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

8.- Qu'il a été procédé à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, et ceci en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2014. Relation: EAC/2014/16365. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014194543/48.

(140216337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Shaftesbury Real Estate Partners 1, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.425.

Extrait de l'acte constitutif

Société en commandite spéciale constituée sous seing privé

1. L'associé commandité. «Section 4.01 Associé-Commandite: Gestionnaire et Admission de nouveaux Associés

(a) L'Associé-Commandite de la Société est Shaftesbury GP1 S.à r.l (...).

b. La dénomination. «Section 2.02 Dénomination de la Société et Siège Social. La dénomination de la Société est "Shaftesbury Real Estate Partners 1"».

c. L'objet social. «Section 2.04 Objet de la Société

La Société a pour objet d'investir de sa propre initiative ou par le biais d'entreprises communes, dans des actifs européens immobiliers et liés à l'immobilier, y compris des situations opportunistes/en souffrance et de type «Core Plus», conformément aux Restrictions d'Investissement telles que prévues à la Section 3.03, en vue de réaliser l'Objectif d'Investissement tel que prévu à la Section 3.01.

La Société peut utiliser toutes les techniques et instruments en vue de gérer efficacement son portefeuille et se couvrir contre les risques de crédit, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut uniquement investir ou réaliser des transactions sur des produits dérivés à des fins de couverture dans le cadre de l'acquisition, la participation, le financement, le refinancement, ou la cession d'investissements (chacune une «Transaction de Couverture»). Chaque Transaction de Couverture sera évaluée, le cas échéant, sur une base mensuelle par des conseillers externes, nommés de temps à autre par le Gestionnaire, et dont les travaux d'évaluation réalisés par ces conseillers externes sont effectués sous la supervision du Gestionnaire.

La Société peut réaliser toutes activités ou transactions que le Gestionnaire jugera nécessaires ou conseillées dans les limites prévues par la loi, y compris l'accomplissement de tous actes nécessaires ou conseillés dans le cadre de la continuité et de l'administration de la Société».

d. Le siège social. «Section 2.02 Dénomination de la Société et Siège Social

(...) Le siège social de la Société est établi au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg».

e. La gérance et les pouvoirs de signature. «Section 4.01 Associé-Commandite: Gestionnaire et Admission de nouveaux Associés

(...) la gérance de la Société est confiée au Gestionnaire conformément à l'article 22-3 de la loi sur les sociétés commerciales.» Le Gestionnaire, Shaftesbury Fund Management (Luxembourg) S.A., est nommé à la date du 10 octobre 2014 pour une durée indéterminée.

Section 12.19 Pouvoirs de signature

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gestionnaire ainsi que par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Gestionnaire.»

f. La durée. La Société est constituée à la date du 10 octobre 2014.

«Section 9.01 Durée

La Société est constituée pour une période de 10 ans à compter de sa date de Clôture Initiale. La durée de la Société peut être prorogée de deux périodes additionnelles d'une année chacune si: (i) le Gestionnaire considère que cette prorogation est dans le meilleur intérêt de la Société; et (ii) si (a) l'Investisseur Initial et (b) les Associés Commanditaires représentant ensemble une Majorité des Engagements approuvent cette prorogation.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Pour la Société

... MONTIN / Sylviane BOUYER

Référence de publication: 2014194477/49.

(140217048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Lubat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 1, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 166.008.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Par devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUBAT S.A., ayant son siège social à L-4123 Esch/Alzette, 3, rue du Fossé, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 novembre 2011, publié au Mémorial C no 431 du 17 février 2012.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Ziya BAYINDIR, directeur commercial, demeurant à F-57290 Fameck, 19, rue Alphonse Daudet,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Romain WINKEL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adem TORUN, chef de chantier, né à Bayburt, Turquie, le 2 mars 1972, demeurant à F-57270 Uckange, 15, rue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social à Pontpierre avec modification subséquente de l'article 3 des statuts.
- 2.- Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) «ne varietur» par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Pontpierre et par conséquence l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Pontpierre.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4390 Pontpierre, 1, rue de Schifflange

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bayindir, Winkel, Torun, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2014. Relation: EAC / 2014 / 16518. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194348/47.

(140216709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Kymco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 134.229.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social le 05 mai 2014 à 14 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- ALTER AUDIT S.A.R.L., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B110675, dont le siège social est au 2 place de Strasbourg, -L-2562 Luxembourg.

L'Assemblée élit en remplacement:

- HRT Révision S.A.R.L., société immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B51238, dont le siège social est au 163 Rue du Kiem -L- 8030 Strassen.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

KWANG YANG MOTOR CO., LTD

Représenté par M. Chun-Ping Ko

M. Chun-Ping Ko / Nathalie Dufour / Jean-Luc L'HERMINE

Le Président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2014193558/20.

(140216082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.838.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 13 novembre 2014:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Publity Real Estate Opportunity Services S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 187131, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 03.12.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 6 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014193580/21.

(140215254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Oekolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 12, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 32.018.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pétange en date du 6 novembre 2014, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 12 novembre 2014 Relation: EAC/2014/15261, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Romain Mathias Pierre BACK, né le 14 août 1956, à Ettelbruck, demeurant à L-9227 Diekirch, 46 Esplanade, en sa qualité de gérant de ladite société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant, Madame Ute Hildegard KIRSTEN, épouse WEBER, née le 17 décembre 1965, à Gusterath (Allemagne), demeurant à D-54309 Newel (Allemagne), Feldstrasse 1a.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Troisième résolution

L'associé unique constate que les deux gérants actuellement en fonction sont par conséquent:

Monsieur Frank BECKER, ingénieur, né le 26 avril 1971, à Blieskastel (Allemagne), demeurant à D-66399 ERFWEILER-EHELINGER (Allemagne), Wechselwiese 4,

Madame Ute Hildegard KIRSTEN, épouse WEBER, née le 17 décembre 1965, à Gusterath (Allemagne), demeurant à D-54309 Newel (Allemagne), Feldstrasse 1a.

Pour extrait

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2014193698/26.

(140215522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Goldland Universal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.313.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société Goldland Universal S.à.r.l. qui s'est tenue à Luxembourg le 2 Décembre 2014 à 9.00 heures.

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer pour une durée illimitée, un nouveau conseil de gérance qui est donc composé comme suit:

- Sabrie Soualmia, né à Metz (FR) le 15 Juillet 1982 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Julien NICAUD, né à Metz (FR) le 4 Juin 1981 demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5, avenue Gaston Diderich;

- Alberto BONFIGLIO Né Milan (I) le 18 Avril 1958, demeurant professionnellement à Via Camperio 9, I-20123 Milano;

Les pouvoirs accordés au nouveau conseil d'administration restent limités aux opérations ordinaires, et ne comprennent pas les pouvoirs de vendre, en tout ou en partie, des participations, des biens immobiliers ainsi que pour l'enregistrement de nouvelles inscriptions hypothécaires.

(Omissis)

Luxembourg, le 2 Décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Julien Nicaud

Gérant

Référence de publication: 2014193436/26.

(140215070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.